Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

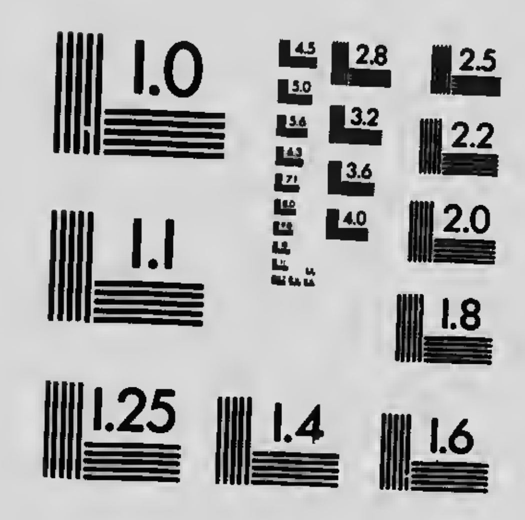
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





CATECHISME

DE

CONTROVERSE

TROISIÈME PARTIE

I. Le culte des saints et des reliques.

II. Le culte de la Très Sainte Vierge : Immaculee Conception, Virginité perpétuelle : Maternité divine de Marie.

III. Le culte des images — Les pèlerinages.

IV. Les particularités du culte extérieur dans l'Eglise catholique : l'encens, les lampes, l'eau bénite. les cérémonies en général.

V. Le Purgatoire.

VI. Les Indulgences.

Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, de telle sorte que même les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps, étant appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins les quittaient.
Act. XIX, 11, 12.

QUÉBEC

J. P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1903

lu Par-
abbé L.
). »

CATECHISME

DE

CONTROVERSE

TROISIÈME PARTIE

I. Le culte des saints et des reliques.

II. Le culte de la Très Sainte Vierge : Immaculée Conception, Virginité perpétuelle ; Maternité divine de Marie.

III. Le culte des images — Les pèlerinages.

IV. Les particularités du culte extérieur dans l'Eglise catholique : l'encens, les lampes, l'eau bénite, les cérémonies en général.

V. Le Purgatoire.

VI. Les Indulgences.

> Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, de telle sorte que même les mouchoirs, et les linges qui avaient touché son corps, étant appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins les quittaient.
>
> Act. XIX, 11, 12.

QUÉBEC

J. P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1903

IMPRIMATUR

L.-N. Arch. de Québec.

CHAPITRE PREMIER (1)

Le culte des saints et des reliques

SOMMAIRE

En quoi consiste le culte dû à Dieu et aux saints. — Les catholiques adorent Dieu seul et vénèrent les saints. — Le culte des saints repose sur la Sainte Ecriture et sur la tradition. — Objections des Protestants et réponses. — Le culte des reliques n'est qu'une conséquence du culte des saints et nous est démontré par la Bible et par la tradition des premiers siècles.

LES innombrables sectes enfantées par le protestantisme marchent toutes rapidement vers le rationalisme et en cela elles sont logiques. Rejetant tout contrôle, toute autorité, elles interprètent, chacune à sa manière, les Livres Saints ; elles en tirent des doctrines diamétralement opposées les unes aux autres ; elles ont même morcelé

(1) Les quatre premiers chapitres de cet opuscule ne sont qu'un résumé de l'ouvrage *Le culte catholique* publié à Québec en 1875.

la Bible, retranchant tantôt des livres entiers, tantôt des textes gênants pour leur système religieux. Abandonnées à elles-mêmes, donnant libre cours à leurs préjugés et au désir des *nouveautés profanes*, comme s'exprime l'apôtre saint Paul, elles sont emportées à tout vent de doctrine ; elles ont renouvelé le prodige de la confusion des langues et ne se comprennent plus : c'est le fruit naturel du libre examen, de la raison orgueilleuse qui se substitue à la divine autorité de l'Eglise. La seule unité qui existe entre elles, c'est celle de la haine qu'elles portent à l'Eglise Romaine et à ses dogmes.

La plupart des sectes protestantes, sauf peut-être les Ritualistes, ont constamment et violemment attaqué, entre autres doctrines révélées, celles du culte des saints, des reliques, des images et de la Sainte Vierge Marie. Elles nous ont accusés et nous accusent encore de superstition et d'idolâtrie. Cette vieille calomnie a déjà été réfutée mille fois par les apologistes catholiques de la manière la plus victorieuse : examinons cependant une fois de plus ces accusations, afin que les âmes sincères puissent apercevoir la vérité dans tout son éclat.

Les protestants affirment que le culte des saints, tel que pratiqué dans l'Eglise catholique, est contraire au commandement divin si souvent

répété dans la Sainte Ecriture : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous le servirez lui seul. » (Mt, IV. 10 ; Deut. VI, 13).

Pour répondre à cette objection, il faut bien comprendre la nature du culte et ses diverses espèces.

Le culte n'est autre chose que l'honneur rendu à quelqu'un à cause de l'excellence ou de la perfection qui se trouve en lui. (S. Th. 1. 2. q. 2, a. 2). Si l'on considère cette excellence en Dieu, elle est infinie, incréée, et le culte qu'elle mérite a reçu le nom particulier de *latrie* ou d'adoration ; si on la considère dans les créatures, elle est finie, limitée et, lorsqu'elle a rapport à l'ordre surnaturel, on lui rend un culte auquel on a donné le nom de *dulie* ou de vénération ; c'est celui que l'on décerne aux saints. La bienheureuse Mère de Dieu, possédant, dans l'ordre de la grâce, une perfection supérieure à celle de toutes les créatures, est honorée d'un culte qu'on a appelé à juste titre *hyperdulie*, ou vénération d'un caractère plus élevé que la précédente.

Les protestants s'accordent avec les catholiques lorsqu'ils proclament que le culte de *latrie* ou l'adoration proprement dite, est dû à Dieu seul, parce que lui seul possède une majesté infinie, une perfection essentielle et intrinsèque dont aucun être créé ne saurait mesurer la grandeur et

parce que vis-à-vis de lui seul nous avons des relations de dépendance complète qu'il nous est nécessaire de reconnaître intéricurement et de manifester par des actes extérieurs.

Mais tel n'est pas le culte que les catholiques rendent aux saints. Voici la doctrine de l'Eglise Romaine sur ce sujet : elle nous est donnée par le saint Concile de Trente qui ordonne aux pasteurs d'enseigner « que les Saints, régnant dans le ciel avec Jésus-Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes ; qu'il est bon et utile de les prier, de les invoquer, et de recourir à leur prière, aide et secours, afin d'obtenir de Dieu des bienfaits par Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur, qui seul est notre Rédempteur et Sauveur ; qu'il est contraire à la piété de prétendre que les saints, admis à jouir dans le ciel de l'éternelle béatitude, ne doivent pas être invoqués, ou qu'ils ne prient pas pour les hommes, ou que leur demander des prières pour nous, et à plus forte raison pour chacun de nous en particulier, est une idolâtrie, ou que les supplications adressées de bouche ou de cœur à ces bienheureux habitants du ciel sont une pratique contraire à la parole de Dieu, injurieuse à l'honneur dû au seul Médiateur Jésus-Christ, ou insensée. »

Est-il question, en tout cela, d'adoration des saints ? Evidemment non. Pourquoi donc les

protestants s'acharnent-ils, depuis le seizième siècle, à accuser les catholiques de superstition et d'idolâtrie ? Parce que la haine de l'Eglise et la mauvaise foi les aveuglent et les induisent à répéter cette calomnie qui est bien de nature à impressionner leurs ignorants auditeurs.

Il ne faut pas perdre de vue la distance infinie qui sépare le culte de *dulie* de celui de *latrie ;* car, entre la sainteté de Dieu et celle de la plus parfaite des créatures, entre l'excellence divine, incréée et éternelle et celle de l'homme qui est finie, créée, bien que surnaturelle, il y a une distance qui défie tous les calculs humains. — Nous prions Dieu de nous *accorder* ses grâces, parce qu'il en est l'auteur et le distributeur ; tandis que nous prions les saints de nous *obtenir de Dieu* par leurs ferventes prières les bénédictions célestes. — Dieu est le *maître absolu* de tout don parfait ; les saints ne sont que de puissants *intercesseurs.* — Dieu *n'a reçu de personne l'excellence infinie* qui est en lui ; il la possède nécessairement et de toute éternité ; les saints, au contraire, ne sont ce qu'ils sont que par la grâce et les mérites du Sauveur Jésus, et en définitive l'honneur rendu aux saints retourne à Dieu comme à la source première de leur pouvoir, de leurs mérites ou de la perfection qu'ils ont acquise. — Dieu seul est infiniment *adorable ;* les saints ne sont que *vénérables.* Il est

donc évident que nous observons pleinement le commandement divin qui nous ordonne d'adorer Dieu seul ; en effet, jamais aucun catholique ne s'est avisé de rendre aux saints les honneurs suprêmes de l'adoration.

Mais ce culte des anges et des saints n'est-il pas nouveau ? N'est-ce pas une invention de l'Eglise Romaine dans les siècles d'ignorance et de superstition ?

Non, car Dieu lui-même l'a prescrit et les plus saints personnages de l'Ancienne Loi l'ont pratiqué. Ouvrons la Sainte Ecriture : qu'y voyons-nous ?

Abraham se prosterne devant trois anges qui lui apparaissent. — Après avoir lutté avec l'ange, Jacob lui demande sa bénédiction et ne lui permet point de s'éloigner qu'il n'ait exaucé sa prière. — Josué voit un ange qui lui dit : « Je suis le prince de l'armée du Seigneur. » A l'instant Josué tombe la face contre terre, et l'adorant, il s'écrie : « Que dit mon Seigneur à son serviteur ? — Otez, lui dit l'ange, ôtez vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. — Et Josué fit ce qu'il lui avait commandé. » (Jos. V, 14-16). — Daniel se prosterne devant l'Ange du Seigneur qui vient lui manifester les secrets de l'avenir. — A la vue des prodiges qu'opérait Elisée, les enfants des prophètes témoignent leur vénération

en allant à sa rencontre, en courbant leurs fronts et en se prosternant devant lui. — De même, la Sunamite, dont le fils avait été ressuscité par Elisée, se jette aux pieds du saint prophète et lui donne toutes les marques d'un véritable culte religieux. (IV Reg. IV. Cf. I, 13; II, 23, etc).

Les protestants auraient-ils l'audace d'accuser d'idolâtrie ces vénérables personnages? Affirmeraient-ils qu'ils ont violé le commandement divin qui veut qu'on n'adore que Dieu seul? Nous, catholiques, nous n'agissons pas envers les saints autrement que ces patriarches envers les anges: nous n'adorons que Dieu, mais nous vénérons les anges et les saints, à cause de l'excellence, du pouvoir et de la dignité qu'ils tiennent de la bonté divine, et en agissant ainsi nous ne croyons pas déroger au culte suprême que toute créature raisonnable doit à son Dieu. N'est-il pas écrit que Dieu est admirable dans ses saints et qu'il veut être glorifié en eux? (II Thessal. I, 10). — La Sainte Ecriture reconnaît donc deux sortes de culte religieux, l'un pour Dieu seul, l'autre pour les saints personnages qui ont pratiqué toutes les vertus et qui sont arrivés, avec le secours de Dieu, à une éminente perfection.

Cette doctrine catholique est aussi ancienne que le christianisme. En effet, pendant que les empereurs romains sévissaient contre la religion

nouvelle et forçaient nos ancêtres dans la foi à se réfugier dans l'obscurité des catacombes, l'Eglise élevait des autels sur les tombeaux des saints martyrs. Les premiers chrétiens, bien différents des protestants de nos jours, n'hésitaient pas à recourir à l'intercession de leurs frères qui avaient sacrifié leur vie pour Dieu ; ils gravaient sur la pierre tumulaire une prière, une invocation adressée aux saints ou aux martyrs ; ils écrivaient, quinze siècles à l'avance, la réfutation de l'erreur protestante sur le culte des saints.

Lorsque les persécutions prirent fin au quatrième siècle, on vit ériger, en l'honneur des saints, de splendides basiliques, telles que celles de Jérusalem et de Bethléem, et à Rome celles de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Sabine, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Saint-Laurent, de Sainte-Balbine, de Sainte-Agnès-hors-des-murs, des Quatre-Couronnés, de Saint-Chrysogone, etc. Pendant l'oblation du saint sacrifice, les noms de ces saints étaient prononcés et invoqués. D'après les saints Pères, on offrait chaque année le saint sacrifice pour célébrer l'entrée glorieuse de ces saints au ciel, pour perpétuer le souvenir de leurs triomphes, pour engager le peuple chrétien à les imiter et attirer leur puissante protection. « Nous honorons les serviteurs, dit saint Jérôme, afin que l'honneur que nous leur

rendons retourne au Seigneur. » — « Nous rendons, dit Saint Cyrille d'Alexandrie, de très grands honneurs aux saints, parce qu'ils ont courageusement combattu pour la vérité. » — « Le peuple chrétien, reprend à son tour saint Augustin, honore la mémoire des martyrs d'une solennité religieuse, pour s'exciter à les imiter et s'associer à leurs mérites. »

Ces saints dont les témoignages viennent d'être cités vivaient dans les premiers siècles de l'Eglise; j'en pourrais produire des centaines qui tous affirment la même croyance et proposent le même culte des saints. l'Eglise catholique n'a donc fait en cela aucune innovation; c'est le protestantisme qui a innové en rejetant cette doctrine.

Objection. — Les catholiques supposent que les saints peuvent *entendre nos prières* et *intercéder* pour nous. Or c'est ce que personne ne peut constater.

Réponse. — *a)* Il est indubitable que Dieu peut communiquer à ses saints la connaissance de nos prières, de nos désirs, de nos pensées : le nier serait un blasphème. Si Dieu a révélé quelquefois dès ce monde à ses serviteurs ce qui se faisait en leur absence, comme, par exemple, à Elisée la transaction entre Giézi et Naman (IV Reg. V, 26), à saint Pierre la fraude d'Ananie et de Saphire (Act. V, 3), à plus forte raison peut-il accorder à

ses élus dans le ciel une semblable révélation : car les âmes glorifiées sont bien plus susceptibles de percer les voiles du secret et de l'obscurité que celles qui sont encore revêtues de leurs enveloppes terrestres. D'ailleurs saint Paul nous enseigne que l'imperfection de notre science cessera, lorsque nous serons en possession de la gloire dans le ciel (I Cor. XIII, 9, 10). Notre-Seigneur nous apprend que la joie dans le ciel sera plus grande pour la conversion d'un pécheur que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence : preuve évidente que cette conversion est connue des habitants du ciel qui s'en réjouissent si vivement (LUC. XV, 7). — Il nous dit encore que le mauvais riche parle à Abraham du fond des enfers, et le saint patriarche l'*entend*, puisqu'il lui répond et atteste que son sort est irrévocablement fixé.

b) La Sainte Ecriture prouve également la *puissance d'intercession* des saints. C'est ainsi qu'Abimélech et les amis de Job obtiennent le pardon de leurs péchés par les prières d'Abraham et de Job (Job. XLII, 8, 10). — Dieu lui-même déclare à Jérémie que Moïse et Samuel, morts depuis longtemps, pourraient intercéder auprès de lui en faveur des Juifs (Jérém. XV, 1, 5). — Judas Machabée voit en songe le grand-prêtre Onias qui était mort ; il l'aperçoit plongé dans la prière pour sa

malheureuse nation et pour la ville sainte (II Mach. XV, 12, 14). — L'apôtre saint Jean nous représente les saints sous la figure de vingt-quatre vieillards, assis devant le trône de Dieu et lui offrant *les prières des fidèles sur la terre* (Apoc. V, 8, VIII, 4). — Ailleurs il nous parle des âmes des martyrs qui connaissent les souffrances de l'Eglise, qui demandent la fin des persécutions dont elle est affligée et qui apprennent pourquoi elle est différée. (Apoc. VI, 9-12). — Donc les saints dans le ciel ont connaissance de nos prières, les font valoir auprès de Dieu et s'intéressent à notre sort.

La tradition confirme admirablement cette doctrine ; on pourrait citer à son appui tous les Pères de l'Eglise. Ces Pères nous enseignent que les saints qui ont quitté la vie présente conservent leur charité pour ceux qu'ils ont laissés après eux, qu'ils ont de la sollicitude pour leur salut, qu'ils les assistent par leur médiation auprès de Dieu, qu'ils joignent leurs prières aux nôtres, qu'ils connaissent ceux qui sont dignes de l'amitié de Dieu, qu'ils nous sont propices, etc.

Voilà quelle a été la croyance de la primitive Eglise : ce sont donc les catholiques qui ont retenu la foi antique et les protestants qui ont innové. Les schismatiques de l'Orient sont d'accord avec nous sur cette question et ils enseignent partout que l'honneur rendu à la sainte Vierge et aux

saints ne diminue en rien l'honneur de Jésus-Christ.

Mais si les saints prient et intercèdent pour nous, nous pouvons, sans aucun doute, les invoquer, les prier d'intervenir pour nous auprès de Dieu et de nous obtenir les grâces nécessaires à notre salut. Pourquoi, en effet, serait-il défendu à ceux qui combattent encore dans la plaine de recourir à la protection de ceux qui sont à l'abri des attaques de l'ennemi, qui sont auprès de Dieu et qui jouissent d'un grand crédit dans le ciel ? Rien ne paraît plus conforme à la droite raison.

Objection. — Le culte des saints, disent les protestants, ne peut se concilier avec les Saintes Ecritures où il est dit expressément *qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un Médiateur entre Dieu et les hommes, c'est le Christ Jésus etc.*

Réponse. — Sans doute Jésus-Christ est notre Médiateur unique, en ce sens que lui seul pouvait nous racheter par ses mérites infinis, nous soustraire à l'esclavage du démon, donner de la valeur à nos œuvres et faire agréer les prières que nous lui adressons par nous-mêmes ou par ses élus. — Mais, encore une fois, ce n'est pas aux saints que nous demandons de nous octroyer des grâces, c'est à Dieu lui-même. Nous ne disons pas aux saints : Accordez-nous telle faveur, mais simplement : Priez pour nous ; obtenez-nous de Dieu telle ou

telle grâce. Qu'y a-t-il dans cette invocation qui soit injurieux à Notre-Seigneur Jésus-Christ? Un roi ne saurait être offensé de ce qu'un pauvre paysan lui demande un bienfait par l'intercession d'un prince de sa cour ; il ne voit rien dans cette démarche d'un de ses sujets bien-aimés qui soit une dérogation à ses prérogatives royales. Il en est de même pour Dieu. A lui seul nous rendons le culte suprême de l'adoration ; nous le regardons, lui seul, comme l'auteur de tous les dons naturels et surnaturels ; il demeure toujours libre d'accorder ses grâces quand il veut et à qui il veut : seulement nous faisons intervenir les saints, qui sont ses élus et lui sont plus agréables que nous, pour qu'ils nous obtiennent ce que nous demandons. Ces prières que nous adressons aux saints sont toujours fondées sur les mérites infinis de notre unique et suprême Médiateur, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Si la doctrine protestante était vraie, il s'ensuivrait qu'on ne pourrait même pas solliciter pour soi les prières d'une tierce personne quelconque, d'une personne encore vivante, comme cela se pratique tous les jours. Or l'apôtre saint Paul lui-même se recommande très souvent aux prières des fidèles(Rom. XV, 30, 31 ; I Thess. V, 25 ; Ephes. VI, 18) : évidemment il n'était pas protestant !

Le même apôtre « saint Paul enseigne que les vertus qui ont fleuri sur la terre, se sont toutes réunies dans le ciel et se sont comme fondues en une seule, la charité. La foi et l'espérance n'existent plus ; elles ont fait place à l'amour qui est devenu comme l'essence de cette vie bienheureuse. Il est consolant de penser que l'enfant continue à aimer au ciel la mère qu'il a laissée ici-bas et que les liens de l'amitié ne se brisent pas avec la vie terrestre ! Il est admirable de penser que la charité devenue là-haut beaucoup plus ardente doit être aussi beaucoup plus puissante et doit agir plus vivement sur les amis que nous avons dans le ciel et qui voient les dangers sans nombre, les violentes tentations auxquelles nous sommes exposés ! Il n'y a que le catholicisme qui nous montre ces âmes pures, ces esprits bienheureux ayant à la fois le pouvoir et la volonté de nous secourir et adressant à Dieu de ferventes prières en faveur de ceux qu'ils aiment sur la terre. » *Conférences sur les doctrines*, par le Card. Wiseman).

« Trouver bon, disait Mgr Gerbet, qu'on se recommande aux prières de saints *terrestres*, et interdire cette dévotion envers les saints *célestes*, c'est absolument comme si l'on disait à un pauvre : Tu peux demander l'aumône à ceux qui ont seulement quelques mille francs de rente qu'ils peuvent perdre, mais il t'est défendu de la deman-

der à ceux qui ont des millions dont la propriété est assurée. »

Objection. — Le culte n'est dû qu'à Dieu seul. Or, rendre un culte aux saints, c'est ravir à Dieu un honneur qui lui appartient exclusivement.

Réponse. — Il est vrai que le culte de *latrie* — ou l'adoration proprement dite — n'est dû qu'à Dieu seul, mais il est faux de dire que le culte de *dulie*, c'est-à-dire l'honneur, la vénération qu'on a pour les vertus, pour l'excellence surnaturelle d'un être ne peut convenir qu'à Dieu. Toute la difficulté vient de la confusion que les protestants ne cessent de mettre entre les deux espèces de culte ; ils ne veulent pas comprendre que le même mot est souvent pris dans des sens différents. Lorsque, par exemple, les catholiques parlent du *culte* des reliques ou de l'*adoration* de la croix, pas un seul ne croit qu'il soit permis de rendre aux reliques ou à la croix les mêmes honneurs suprêmes qu'à Dieu. De la même manière, lorsque l'acte extérieur du culte est identique pour les saints et pour Dieu, il ne s'ensuit pas que nous y attachions le même sens dans les deux cas. Ainsi je m'agnouille devant le Saint-Sacrement et ensuite devant le corps d'un saint ; cependant j'ai adoré Dieu dans le premier cas, tandis que dans le second, je n'ai fait que vénérer un saint et recourir à son intercession pour moi. Quand donc les protestants

pourront-ils comprendre et faire cette distinction qui est pourtant si simple ?

Non seulement la vénération que nous avons pour les saints ne ravit pas l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, mais elle est, au contraire, une évidente glorification de Dieu lui-même. En effet, lorsque nous proclamons que les saints ont reçu de Jésus-Christ toutes les vertus qui font notre légitime admiration, nous honorons par là même la miséricorde infinie de Dieu, les trésors inépuisables de sa grâce dont il est la source, la cause première. La bonté divine est toujours admirable, soit qu'on la considère en Dieu lui-même, et en ses attributs, soit qu'on l'étudie dans ses manifestations extérieures. — D'ailleurs lorsqu'un roi défend à ses sujets de se faire passer pour *roi*, il serait insensé d'en conclure qu'il défend d'honorer et de respecter ses magistrats. Ainsi en est-il de Dieu ; il veut que l'adoration proprement dite ne soit rendue qu'à lui seul, mais il ne nous défend pas d'honorer ses plus grands serviteurs, ni d'avoir recours à leur puissance d'intercession auprès de lui.

LE CULTE DES RELIQUES des saints n'est qu'une conséquence de ce qui vient d'être exposé.

Luther, qui avait perdu, en se séparant de l'Église catholique, tout sentiment de pudeur et d'honnêteté naturelle, déclarait ne pas faire plus

de cas des ossements d'un saint que de ceux d'un pendu, et le furibond Calvin ne voyait qu'une source d'idolâtrie dans la vénération des reliques. Ces déclamations insensées se sont transmises de génération en génération jusqu'à notre époque dans toutes les sectes protestantes, excepté chez les Anglicans qui, par le dogme et la liturgie, tendent à se rapprocher de l'Eglise catholique.

Rien de plus facile que de démontrer combien ce culte est rationnel et bien fondé. — Le corps est uni, pendant sa vie, à l'âme, à une substance immatérielle qui l'anime, *le vivifie*, et projette, pour ainsi dire, jusque sur cette enveloppe visible un reflet de l'image de Dieu ; il est le compagnon assidu des travaux, des douleurs et des joies de l'âme ; il est l'instrument de ses œuvres. Sans doute la mort vient briser ce fragile édifice et détruit les liens qui unissent ces deux substances. Mais ces ossements sont encore la propriété de l'âme qui les a ennoblis par sa présence et par ses œuvres. Plus tard, ils se joindront de nouveau à l'âme qui leur communiqua autrefois sa dignité ; ils se revêtiront de gloire et d'immortalité. Plus cette âme aura eu de vraie noblesse, de cette grandeur surnaturelle qui fait les saints, qui se trouve dans l'union intime avec Dieu, et qui a pour base toutes les vertus chrétiennes, plus aussi

les restes du corps qu'elle animait seront dignes d'honneur et de vénération.

« Ce que nous honorons dans les reliques des saints, dit Mgr Freppel, ce ne sont pas les œuvres humaines, mais des œuvres divines, les œuvres de la foi, des œuvres auxquelles la grâce divine a prêté un caractère de sainteté, de divinité. Ce caractère surnaturel survit aux œuvres des saints, se transmet à leurs reliques, s'y grave, s'y imprime. De là vient que ... le miracle s'échappe par intervalles de cette poussière féconde, qu'au contact de ces restes d'un corps sanctifié par la grâce, parfois nos forces se raniment, nos infirmités disparaissent, la vigueur revient à notre corps, la paix, le calme renaissent dans notre âme. Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Dieu prête ainsi une vertu merveilleuse aux reliques des saints, qu'il glorifie après leur mort ceux qui l'ont glorifié pendant leur vie? Est-ce que la grâce sanctifiante n'a pas imprimé à ces membres un caractère surnaturel et divin? Est-ce que l'humanité sainte du Verbe de Dieu n'a point pénétré dans ce corps sous les voiles mystérieux du Sacrement? Est-ce que l'esprit de Dieu, cet esprit de puissance et de fécondité, n'a pas répandu dans ces membres une vigueur céleste, une sève divine? Ces membres n'ont-ils pas été les membres vivants, les membres glorieux du Fils de Dieu? Donc, il était naturel,

il était logique, que le corps des saints tirât sa vertu et son efficacité de ce qui faisait son excellence et sa grandeur, et qu'après avoir participé à la vie et à la perfection de Dieu, il eût part également à sa puissance et à sa fécondité. » *(Sermon sur les reliqu. des saints.)*

Cette vénération que nous avons pour les reliques des saints n'est pas plus opposée à la loi de Dieu que le culte des saints en général. Ouvrons la Sainte Ecriture et nous y voyons Moïse emportant avec respect les ossements du patriarche Joseph (Exod. XIII), Elisée recueillant avec respect le manteau d'Elie (IV Reg. II), un mort ressuscité par le simple attouchement des reliques du prophète Elisée (IV Reg. XIII), etc. Dans le Nouveau Testament, nous lisons que la frange de la robe du divin Sauveur devint pour l'hémorrhoïsse l'instrument du salut (Matth. IX, 20), que l'ombre même de saint Pierre guérit les malades (Act. V, 15), que les linges et la ceinture de l'Apôtre saint Paul éloignaient les maladies et chassaient les démons (Act. XIX, 12) etc. N'y a-t-il pas là une éclatante confirmation de la doctrine et de la pratique de l'Eglise de nos jours au sujet des reliques des saints?

Les premiers chrétiens ne faisaient pas autre chose : ils considéraient les ossements des martyrs, des confesseurs de la foi comme des trésors

plus précieux que l'or et les pierreries ; ils les déposaient dans des châsses très riches ; ils trempaient des linges dans leur sang ; ils les vénéraient comme les membres du Christ, comme les temples du Saint-Esprit ; ils les recueillaient avec soin, employaient quelque signe caractéristique qui pût les faire distinguer des ossements ordinaires, tenaient leurs assemblées religieuses aux lieux de leurs sépultures et plaçaient de ces reliques sous les autels où l'on devait offrir le saint sacrifice de la messe. Cette vénération profonde de la primitive Eglise pour les reliques des saints est démontrée par d'innombrables témoignages, tous aussi clairs que la lumière du soleil : qu'on relise les Actes du martyre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, de saint Ignace, évêque d'Antioche, les écrits admirables de saint Cyprien, de Tertullien, de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Cyrille de Jérusalem et d'une foule d'autres et l'on demeurera parfaitement convaincu que les catholiques ont conservé fidèlement la tradition biblique et que les protestants ont innové encore sur ce point.

D'ailleurs pourquoi ne pourrait-on pas faire pour les héros de la religion et de la vertu ce que le monde fait pour ses grands hommes ? Ne conserve-t-on pas soigneusement l'épée d'un conquérant, la plume d'un illustre écrivain, le tombeau

d'un puissant monarque, tout ce qui nous rappelle le souvenir d'un père, d'une mèrc, d'un bienfaiteur? C'est dans le même esprit que l'Eglise honore les reliques des saints : esprit d'attachement à la foi qu'ils ont confessée par l'effusion de leur sang ou illustrée par leurs vertus, esprit d'amour pour Notre-Seigneur dont la grâce les a sanctifiés et conduits à la gloire du ciel.

Ne sait-on pas que le protestantisme, si fanatique contre le culte des reliques des saints, a transporté sa vénération sur les pots à bière de Luther, sur sa bible, sa montre, sa chaise, son lit nuptial dont les parcelles étaient censées guérir les maux de dents? Ne s'est-on pas mis à vénérer également la chaire de Wiclef, son pupitre et une partie de son manteau? Pour nous catholiques, nous n'hésitons pas à déclarer que nous préférons à ces reliques si suspectes celles de nos martyrs et de nos saints qui ont brillé par leurs vertus.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le culte de la Très Sainte Vierge

SOMMAIRE

En quoi consiste le péché originel. —L'Immaculée Conception de Marie n'cst pas une invention récente de l'Eglise catholique : ce dogme était contenu implicitement dans la Sainte Ecriture, dans la Tradition, dans les anciennes liturgies. — La virginité perpétuelle de Marie démontrée par la Bible et par les Saints Pères. — Objections des hérétiques et réponses. — Maternité divine de Marie. — Objections et réponses.

POURQUOI, nous disent les protestants, pourquoi rendre un culte à la Sainte Vierge? N'est-elle pas une femme ordinaire?

Pour répondre à cette question, il nous suffira de démontrer que Marie, à raison des éminentes vertus dont Dieu a orné son âme, des privilèges qu'il lui a conférés et de sa dignité unique de Mère de Dieu, a droit à un culte spécial qu'on appelle *hyperdulie*, culte plus élevé, plus noble, plus parfait que celui que nous rendons aux saints. La

maternité divine est le fondement réel du culte qu'on rend à Marie dans l'Eglise catholique ; la *conception immaculée* et la *virginité perpétuelle* ont été comme les moyens dont Dieu s'est servi pour préparer à son divin Fils une mère toute sainte et toute pure.

I. Immaculée Conception de Marie

Dieu créa le premier homme dans l'*état d'innocence* ou de *justice originelle*. Dans cet état de sainteté et de bonheur, il ne connaissait ni le travail pénible, ni la souffrance, ni la maladie ; il ne devait pas même connaître la mort. Son âme était enrichie de tous les dons *naturels* — intelligence parfaite, volonté dirigée vers le bien, cœur spontanément attaché à Dieu et ignorant les tristes entraînements de la concupiscence — et la bonté divine y avait surajouté les dons *surnaturels* de la *grâce*, principe de sainteté, de charité et de gloire pour lui.

Dieu le plaça dans le paradis terrestre et lui défendit de manger d'un certain fruit. Il succomba à la tentation du démon : la punition ne se fit pas attendre.

Cette chûte a été mortelle à son corps et à son âme. Mortelle à son corps, car Dieu l'a condamné aux souffrances et à la mort. Funeste à son âme, car depuis ce moment elle a été sujette à l'igno-

rance, à l'erreur, à la corruption, à la faiblesse de son libre arbitre, à la révolte des sens contre la raison et de la raison contre Dieu. Mortelle non seulement pour lui, mais pour toute sa race ; elle a souillé non seulement sa personne, mais encore sa nature, et c'est de cette nature viciée qu'hériteront tous ses descendants. C'est cette privation de la grâce sanctifiante, — que nous devions posséder, — c'est cette *mort de l'âme* qui constitue l'essence du péché originel, péché inhérent à notre nature humaine viciée en Adam, péché particulier à chacun de nous et aussi universel que la mort qui en est une des suites.

L'apôtre saint Paul nous enseigne que la souillure originelle atteint tous les hommes, que ce funeste héritage, que cette nature viciée en nos premiers parents se transmet à toute créature raisonnable. Il en est pourtant une qui fait exception et que Dieu a soustraite, par un privilège tout spécial, à la malédiction universelle : c'est Marie, l'auguste mère de Dieu. Elle seule, comme le lys au milieu des épines, a toujours été revêtue d'une éclatante pureté et n'a jamais porté sur son front la flétrissure originelle.

Objection. — Cette croyance des catholiques, nous disent les protestants, n'est-elle pas une invention récente ? N'est-ce pas un dogme absolument nouveau, créé par Pie IX en 1854 ?

Réponse. — L'Eglise n'a jamais créé de dog-

mes et elle n'en créera jamais. Elle n'invente pas de doctrines; elle ne fait qu'en constater l'existence et les conserver intactes. Elle a été préposée par Jésus-Christ à la garde du dépôt de la révélation, dépôt consigné tout entier dans la Sainte Ecriture et la Tradition. Elle ne peut rien y ajouter, ni en rien retrancher. Assistée de l'Esprit de vérité, elle explique, quand il en est besoin, la doctrine révélée en vertu de l'autorité infaillible dont Jésus-Christ l'a revêtue. Quand le Concile de Nicée, tenu en 325, condamna la doctrine d'Arius qui niait la divinité de Jésus-Christ, est-ce qu'il imposa un dogme nouveau à la croyance des catholiques? Non évidemment, il ne fit que confirmer la foi antique; il enseigna d'une manière plus explicite ce que la sainte Eglise avait toujours cru. Ainsi en a-t-il été de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge qui a été définie par Pie IX et qui est devenue un dogme de notre foi.

Avant d'être défini, il a été laissé à la libre discussion des théologiens; les uns, en plus grand nombre, défendirent avec talent et parfaite exactitude cette doctrine de l'Immaculée-Conception; d'autres, même de grands Docteurs, la rejetèrent. Peu à peu la lumière jaillit de cette sérieuse et solennelle controverse, la tradition fut de mieux en mieux comprise et la croyance en Marie Immaculée se généralisa dans l'Eglise.

Examinons brièvement sur quelles bases repose cette croyance. Dieu, voyant la chûte de l'homme et ses malheurs, se détermine à créer, à côté de ce monde de péché et de misère, le monde de la rédemption et de la grâce. Le Verbe incarné en sera l'Adam nouveau : ce Verbe aura une Mère et cette Mère sera Marie, et c'est ainsi qu'avant tous les siècles Marie est choisie de Dieu pour être l'Eve véritable, l'Eve du monde racheté et renouvelé. Aussi déjà dans le paradis terrestre Dieu dit au démon : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne ; elle t'écrasera la tête, et tu dirigeras ton dard contre son talon » (Gen. III, 15). Ces paroles, de l'aveu de tous, concernent le Messie et sa sainte Mère. Evidemment Dieu n'a pas voulu que Marie fût atteinte de la morsure du serpent, ni qu'elle fût un seul instant sous la domination du tentateur. Mais si le péché eût pénétré dans son âme, comment se vérifieraient cette perpétuelle inimitié entre elle et le serpent, et ce triomphe éclatant qu'elle devait remporter sur son ennemi en lui écrasant la tête ? Telle a été l'interprétation constante de tous les Pères de l'Eglise.

D'ailleurs comment Dieu eût-il pu consentir à habiter dans un temple déjà souillé par le démon, à prendre son humanité sainte d'une chair flétrie par le péché ? Cela répugne à l'infinie sainteté de

Dieu, et l'on comprend aisément que la Mère d'un Dieu devait être exempte de toute souillure, même de la tache originelle.

Après quatre mille ans d'attente, le Messie, prédit et figuré dans tout l'Ancien Testament, va enfin paraître. Ecoutons le récit évangélique: « L'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans la ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge qu'avait épousée un homme nommé Joseph, de la maison de David; le nom de la Vierge était Marie. Or l'ange, étant venu vers elle, lui dit: Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes. Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ses paroles, et elle se demandait quelle pouvait être cette salutation. Mais l'Ange lui dit: Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu: voilà que vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père; il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. Marie dit à l'Ange: Comment cela se fera-t-il? Car je ne connais point d'homme. Et l'Ange répondant: L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi la chose sainte qui naîtra de

vous sera appelée le Fils de Dieu. Et voilà qu'Elizabeth, votre parente, a conçu, elle aussi, un fils dans sa vieillesse, et ce mois est le sixième de celle qu'on appelle stérile, car rien n'est impossible à Dieu. Alors Marie reprit : Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole. Et l'Ange s'éloigna d'elle (Luc, I, 26-38). »

Voilà une salutation sublime, bien extraordinaire : elle vient de Dieu, elle est apportée par un archange, par un messager céleste, elle est absolument unique dans la Sainte Ecriture. Aucune créature n'avait encore été appelée *pleine de grâce*, aucune ne reçut jamais un message aussi honorable. Elle n'est pas appelée Marie, mais *pleine de grâce*, et par là se trouvait énoncé le privilège unique en vertu duquel elle avait été prévenue de la grâce, comblée de la grâce, formée en grâce, contrairement aux autres enfants d'Adam qui sont tous formés dans le péché : tel est le véritable sens de cette salutation et de cette bénédiction particulière qui distinguent Marie entre toutes les femmes.

Cette croyance catholique, basée sur les Saintes Ecritures, a passé dans le domaine de la tradition et est devenue de plus en plus explicite. Les plus anciens Pères et les plus grands Docteurs de l'Eglise de tous les temps nous enseignent que Marie *a toujours été pure comme un lys sans tache, plus*

pure même que les Séraphins, que les Chérubins et toutes les légions de la milice céleste, plus sainte que toute autre créature, toujours innocente, toujours immaculée, toujours exempte de tout péché, de toute tache, même originelle. Ces expressions reviennent à chaque instant sous leur plume, soit qu'ils commentent l'oracle divin de la Genèse, soit qu'ils expliquent la salutation angélique, soit qu'ils parlent en général des gloires et de la sainteté de Marie. Ils la proclament expressément *seule sans tache et qui n'a jamais été séparée de Dieu, fille immaculée de Dieu, vierge que la rouille du péché n'a jamais atteinte* ; ils la comparent à la rose qui naît d'une tige épineuse, mais qui est cependant sans épines, etc.

Les plus anciennes liturgies, les Ordres religieux et les plus célèbres Universités de l'Europe enseignent la même doctrine. Sans doute cette doctrine n'était pas encore un dogme de notre foi, un dogme défini, mais elle était universellement admise.

Mais, dit-on, Saint Paul enseigne que *tous ont péché en Adam* (1), que Jésus-Christ a racheté tous les hommes et les a délivrés du péché. —

RÉPONSE. — Si la Sainte Vierge a été pure, immaculée dans sa Conception, elle ne l'a pas été

(1) Rom. V, 12

par nature, mais par privilège spécial, et ce privilège, elle le doit aux mérites de Jésus-Christ, son divin Fils, notre Rédempteur. La rédemption et la mort du Sauveur ont été pour le genre humain un remède contre le péché déjà commis, tandis que pour la Sainte Vierge elles l'ont empêchée de recevoir l'empreinte de la souillure originelle et l'ont soustraite à cette mort de l'âme.

II. VIRGINITÉ PERPÉTUELLE DE MARIE

Les Evangélistes nous enseignent clairement que Marie a engendré Jésus, non pas d'une manière naturelle et par une opération humaine, mais d'une manière surnaturelle et par l'opération du Saint-Esprit.

L'ange expliquant à Marie comment elle serait à la fois vierge et mère, lui dit : « Le Saint-Esprit surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre (1). » — Saint Mathieu dit également, en parlant de la naissance de Jésus : « Marie, sa Mère, étant fiancée à Joseph, avant qu'ils vinssent ensemble, il se trouva qu'elle avait conçu de l'Esprit-Saint, » et lorsque saint Joseph songe à renvoyer cette vierge auguste, un ange vient aussitôt le rassurer : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi Marie, ta femme ; car ce qui a été engendré en elle est du

(1) Luc. I, 35.

Saint-Esprit. Elle enfantera un fils auquel tu donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera le peuple de tous ses péchés... Or tout cela se fit pour que cette parole que le Seigneur a dite par le prophète fût accomplie : Voilà que la Vierge concevra et enfantera un fils, et on le nommera Emmanuel, c'est-à-dire *Dieu avec nous* (1). »

En entendant le messager céleste lui parler de maternité divine dans l'humble maison de Nazareth, Marie demeure tout interdite. Elle se rappelle la promesse qu'elle a faite de se consacrer à Dieu et de ne contracter jamais d'engagement avec un homme mortel ; elle se trouble et se montre disposée à sacrifier la dignité de Mère de Dieu, si cette dignité est incompatible avec l'éclatante splendeur de son inviolable virginité. Mais l'ange s'empresse de la rassurer en lui disant qu'elle concevra d'une manière surnaturelle par l'opération de l'Esprit-Saint, c'est-à-dire qu'elle deviendra Mère sans cesser d'être vierge ; il confirme son assertion par l'exemple d'un miracle sinon égal, du moins analogue, celui de sainte Elizabeth qui, jusque-là stérile, avait conçu dans son sein le précurseur du Christ, et enfin il en appelle à la toute-puissance de Dieu pour laquelle rien n'est impossible (2).

(1) Mt. I. 18-23.
(2) Luc. I, 34-37.

La Sainte Ecriture nous démontre donc que Marie demeure Vierge non seulement lorsqu'elle conçoit un fils dans son chaste sein, mais même dans son enfantement.

Si l'on interroge la tradition des premiers siècles de l'Eglise, il est facile de se convaincre que les fidèles ont toujours cru à la virginité perpétuelle de Marie. De là les appellations de *Vierge Mère, toujours Vierge*, etc. qu'on retrouve dans les symboles de foi et dans les écrits des Saints Pères qui ont combattu les hérétiques de leur époque. C'est ainsi qu'ils nous disent que si Jésus-Christ a pu sortir vivant du tombeau sans remuer la pierre qui en fermait l'entrée, s'il a pu pénétrer dans les maisons sans en ouvrir les portes, s'il a pu faire marcher saint Pierre sur les flots, il est évident qu'il n'est pas moins dans la sphère de la puissance divine de rendre féconde la virginité de Marie. Ils comparent ce prodige au phénomène de l'œil qui reçoit, sans se briser, les rayons du soleil et qui donne naissance à une image.

OBJECTIONS. — 1° Jésus fut présenté au temple par sa Mère qui se soumit à la loi de la Purification. Or cet acte, d'après la loi mosaïque, suppose que Marie n'est pas demeurée vierge.

RÉPONSE. — Jésus et Marie se sont constamment soumis à la loi de Moïse, bien qu'ils n'y fussent nullement obligés ; ils voulaient seulement

nous donner l'exemple de l'obéissance. — Jésus, bien que non sujet à la loi de la circoncision, a voulu cependant s'y soumettre pour nous enseigner l'humilité.

2° Saint Mathieu, I, 25, dit que « Joseph n'eut point de rapports avec Marie, *jusqu'à ce* qu'elle eût donné naissance à son Fils *premier-né.* »

Réponse. — Les particules *jusqu'à ce que, avant que*, dans les Saintes Ecritures, ne font que nier une chose pour le passé, sans l'affirmer aucunement pour l'avenir. (Is. XLVI ; Ps. CXXII ; Mt. XXVIII, etc.) L'Evangéliste ne veut donc pas dire que Marie eut des rapports avec Joseph après qu'elle eut donné naissance à Jésus, mais il veut simplement nous apprendre que le Christ avait été conçu d'une manière surnaturelle et sans la participation de l'époux de Marie.

De même l'expression *premier-né* appliquée à Jésus, ne signifie pas que d'autres enfants soient venus après lui, mais elle indique seulement que Marie n'en avait point eu auparavant. Le premier-né, c'est celui avant qui personne autre n'a pris naissance ; cette appellation ne nie pas, mais n'affirme pas non plus qu'un autre soit né après lui. Cela est évident par les premiers-nés qui, selon la loi de Moïse, étaient consacrés au Seigneur et offerts aux prêtres.

3° Il est question, dans l'Evangile, des *frères du*

Christ. Donc, disent les protestants, Marie a eu d'autres enfants.

Réponse. — L'Ecriture a coutume d'appeler *frères* tous les parents : c'est ainsi qu'Abraham appela Loth son frère, quoiqu'il ne fût que son neveu. En vertu de cet usage, les neveux de Marie et ses autres parents sont appelés frères du Christ, et même les parents de Joseph qui passait pour le père du Christ. Ainsi Laban est appelé *frère* d'Abraham, bien qu'il n'en fût que le *petit-neveu*. —Raguel appelle Tobie son *frère* et il n'était cependant que son *cousin*, etc. (Gen. XXIX, 15 ; Tob. VII, 4 ; VIII, 9). — De plus, si Marie eût eu d'autres enfants, il serait inconcevable que Jésus, sur la croix, eût recommandé Marie à saint Jean, tandis qu'ayant d'autres fils, c'eût été le devoir naturel de ceux-ci de la recueillir et ils n'y auraient certainement pas manqué.

4° Mais, dit-on, si Joseph est appelé l'*époux* de Marie et si Marie reçoit le nom de *femme* ou d'*épouse* de Joseph, ne doit-on pas en conclure qu'elle n'était pas vierge ?

Réponse. — L'Eglise a toujours cru qu'il y avait eu entre Marie et Joseph un véritable mariage. En effet, le mariage peut exister et réunir toutes les conditions nécessaires à sa validité, sans cependant être consommé.

Les saints Pères connaissaient la Sainte Ecri-

ture au moins aussi bien que nos Protestants modernes, et cependant ils n'ont jamais songé à rejeter le dogme de la virginité de Marie, sous le faux prétexte d'impossibilité ou d'opposition avec les Ecritures.

III. MATERNITÉ DIVINE DE MARIE

Marie n'est pas, comme l'affirment certains Protestants, une femme ordinaire ; elle est la Mère de Jésus-Christ qui est vrai Dieu et par conséquent Mère de Dieu. Sans doute elle n'a pas engendré la nature divine, mais elle a enfanté selon l'humanité le Verbe fait chair, qui est Dieu et homme tout ensemble.

En effet, l'Ange du Seigneur dit expressément à Marie que le *Saint* par excellence qui naîtra d'elle sera appelé *le Fils de Dieu* (1). — Ecoutons encore sainte Elizabeth qui dit à Marie : « D'où me vient ce bonheur que la *Mère de mon Seigneur* vienne vers moi ? » — Il est évident que Marie est devenue, par l'opération du Saint-Esprit, la Mère du Fils unique de Dieu, bien qu'elle n'ait jamais cessé d'être vierge.

Le protestantisme professe le plus grand respect pour la mémoire de Luther, de Calvin, d'Elizabeth et autres personnages dont la vie n'a été qu'un tissu de vices et d'aberrations étranges plutôt

(1) Luc, I, 35.

qu'un résumé des vertus chrétiennes. Comment donc peut-il oser blâmer les catholiques de vénérer celle que les Saintes Ecritures appellent *pleine de grâces, bénie entre toutes les femmes, remplie des dons de l'Esprit-Saint*, à la fois *vierge et mère du Seigneur, celle que toutes les générations proclament bienheureuse, celle en qui le Tout-Puissant a fait de grandes choses?* Les catholiques ne font pas autre chose qu'aimer, honorer et vénérer celle que Jésus, notre divin modèle, a aimée, honorée et vénérée.

Objection. — En deux circonstances (1), Notre-Seigneur donne à Marie le nom de *femme:* cela indique que nous devons faire peu de cas de sa mère selon la chair.

Réponse. — 1° Le nom de *femme* chez les Hébreux ne renfermait pas l'idée qu'on y attache parfois en français. Les Grecs et les Romains, adressant la parole à des reines ou à des princesses, leur donnaient le titre de *femme.* Eve, encore revêtue de l'intégrité originelle et de la virginité, reçoit également le nom de *femme* dans la Sainte Ecriture. Jésus-Christ, suspendu à la croix, se sert de la même expression lorsqu'il recommande sa mère au disciple bien-aimé. Tout esprit droit reconnaîtra aisément que Jésus, la bonté infinie, n'a

(1) Jean, II, 14; XIX, 26.

pas pu vouloir, dans une circonstance aussi douloureuse, aggraver l'affliction de sa tendre mère en se servant d'une expression blessante ou renfermant une idée de mépris. — D'ailleurs, 2° au moment même où il l'appelle ainsi, il fait en sa faveur et à sa prière deux miracles de premier ordre, pour montrer qu'il ne peut rien refuser à cette femme qui est sa mère.

Toutes les objections protestantes tombent d'elles-mêmes, si l'on se rappelle les principes suivants qui sont ceux de l'Eglise catholique : 1° Jésus-Christ est l'unique médiateur essentiel et par nature ; Marie n'est puissante au ciel qu'en vue des mérites infinis et du sang précieux de son divin Fils ; 2° Nous n'adorons que Dieu seul ; nous nous contentons de vénérer Marie, dont la grandeur repose sur le bon plaisir de Dieu ; 3° Nous prions Marie non pas de nous exaucer, — cela n'appartient qu'à Dieu, — mais d'unir ses prières aux nôtres afin que nous soyons exaucés ; 4° Les temples, les statues, les images en l'honneur de Marie ont pour but d'honorer en elle les dons de Dieu et non pas de proclamer qu'elle en est la source.

Donc le culte d'hyperdulie que nous rendons à Marie ne renferme rien qui ressente l'idolâtrie ou la superstition, ou qui soit une dérogation au culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu. — Aussi Luther, Calvin, Bèze et autres réformateurs protestants

ont-ils reconnu les sublimes prérogatives de Marie. — Le *Common Prayer Book* des Anglicans renferme une grande partie de la liturgie catholique concernant les fêtes de la Sainte Vierge, et en particulier la Purification et l'Annonciation.

CHAPITRE TROISIÈME

Du culte des images

SOMMAIRE

Vraie doctrine de l'Église catholique sur le culte des images. — Objection tirée du livre de l'Exode, XX, 4, et réponse. — La coutume de faire des images des saints et de les vénérer remonte à l'origine du christianisme. — Objection contre les pèlerinages et réponse.

LE protestantisme a bien souvent travesti le dogme catholique concernant le culte des images, prétendant que les catholiques les adorent : ce qui est complètement faux.

La doctrine du saint Concile de Trente (Sess. XXV) sur ce point est très explicite. « On doit avoir, dit-il, et conserver, surtout dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dûs, *non pas que l'on croie qu'il y ait en elles quelque divinité ou quelque vertu pour laquelle on doive les honorer, ni qu'on*

puisse arrêter sa confiance en elles, comme faisaient autrefois les gentils qui mettaient leur espérance dans les idoles, mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux types premiers qu'elles représentent : de sorte qu'en baisant les images, en nous découvrant et nous prosternant devant elles, nous adorons Jésus-Christ et nous honorons les saints dont elles portent la ressemblance. »

Ce culte est donc seulement *relatif* et non pas absolu. Ce n'est pas l'image matérielle que l'on vénère, mais le personnage céleste qu'elle représente. Les catholiques agissent en cela comme le protestant qui a conservé de l'affection pour un père défunt, pour un ami illustre ; il place leurs portraits en un lieu convenable ; il les baise et les regarde avec tendresse ; aux jours de leurs fêtes, il les orne de guirlandes de fleurs. Personne n'est assez sot pour s'imaginer qu'il y a en cela un acte d'idolâtrie : chacun sait que ce témoignage extérieur de respect et d'amour se rapporte non aux tableaux, mais aux êtres bien-aimés dont ils reproduisent fidèlement tous les traits. Ainsi en est-il du catholique que l'on voit agenouillé devant une statue du Sauveur, de la Sainte Vierge ou d'un Saint : cet acte de vénération, ainsi que la prière qui l'accompagne, ne s'adresse pas au marbre ou à la pierre, mais à celui qu'elle représente.

Voilà qui est facile à comprendre, et cependant

certains protestants ne cessent de nous accuser d'idolâtrie ou de superstition.

La principale objection du protestantisme contre le culte des images repose sur ce précepte du décalogue où le Seigneur avait dit au peuple juif : « Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi ; tu ne te feras point d'images taillées au ciseau, ni aucune représentation de ce qui est dans le ciel, sur la terre ou dans les eaux ; tu ne les adoreras point, ni ne les honoreras ; car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu. (1) »

RÉPONSE. — Le but de ce précepte divin était évidemment de détourner le peuple juif du culte des faux dieux. L'histoire du veau d'or nous montre que ce peuple était très enclin à l'idolâtrie, surtout à cause des peuples voisins qui adoraient les astres et les animaux de toute espèce. Voilà pourquoi Dieu recommande aux Juifs de ne pas adorer des dieux étrangers et leur défend de s'en faire des images pour leur rendre le culte suprême, pour leur demander des grâces et mettre en elles leur confiance, car lui seul est le vrai Dieu. Il leur défend donc uniquement de fabriquer des idoles ou des images pour les adorer comme des dieux.(2). Or les catholiques n'ont jamais cru que les ima-

(1) Exod. xx, 4 ; Deut. v, 8.
(2) Cf. Exod. xxii, 24.

ges de nos églises fussent des dieux et ils ne les ont jamais adorées. Donc la défense faite par Dieu ne s'applique pas aux catholiques.

D'ailleurs il est bien clair que cette défense du divin législateur n'était pas absolue. En effet, nous voyons que Dieu lui-même, immédiatement après, ordonne à Moïse de faire deux chérubins d'or battu et de les placer à l'extrémité du propitiatoire. Salomon en fit graver d'autres sur les murailles du temple de Dieu. Le Seigneur dit à Moïse : « Fais un serpent d'airain et expose-le comme un signe : celui qui ayant été blessé, le regardera, vivra (1). » Cette vertu curative lui venait de ce qu'il représentait le futur Messie, Jésus-Christ, qui devait être exalté en croix. Si Moïse et les Juifs ont pu, sur l'ordre de Dieu, élever et vénérer ce serpent d'airain, qui préfigurait le crucifiement du Christ, sans se rendre coupables d'idolâtrie, pourquoi les catholiques le seraient-ils davantage en mettant dans leurs églises des images qui rappellent la naissance, la vie, la mort de ce même Jésus? L'esprit de la loi, tel que l'entendaient les chefs du peuple juif, interdisait donc uniquement l'adoration des images.

Il ne faut pas croire que la coutume de faire

(1) Cf. Exod. XXV, 18; II Paral. III, 7; Nombre, XXI, 8.

des images et de les honorer soit d'une origine moderne. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à pénétrer dans les catacombes romaines où nos ancêtres dans la foi allaient prier et se préparer au martyre ; on y trouve un nombre considérable de peintures représentant Jésus en Croix, la sainte Vierge, les Saints, la plupart des personnages bibliques : on avait donc, dans la primitive Eglise, la même foi et les mêmes pratiques que nous avons maintenant : c'est aussi clair que le soleil en plein midi.

Autre objection. — Les catholiques manifestent une plus grande vénération pour *certaines images* que pour d'autres. N'y a-t-il pas là une preuve qu'ils reconnaissent dans ces images une excellence propre, une vertu intrinsèque? N'est-ce pas là de l'idolâtrie ?

Réponse. — Non, il n'y a pas la moindre trace d'idolâtrie dans cette piété des fidèles. Si leur vénération se porte sur une image plutôt que sur une autre, cela est dû à des causes purement accidentelles et non pas à la persuasion qu'il y a dans telle image une vertu divine. Sans aucun doute, Dieu peut bien, par des vues particulières de sa Providence, rendre telle de ces images l'organe plus spécial de ses bénédictions, le canal plus abondant de ses grâces merveilleuses et de sa toute-puissante bonté. La Sainte Ecriture nous en fournit des exemples analogues, lorsqu'elle

nous rapporte les prodiges opérés par les mains de saint Paul, par des linges et des mouchoirs appliqués sur le corps de cet illustre apôtre des nations ; mais jamais catholique n'a cru que ces images ou statues miraculeuses fussent douées *en elles-mêmes* du privilège d'opérer des guérisons, de faire des miracles. Qui pourrait, cependant, refuser à Dieu le pouvoir de choisir l'organe qui lui plaît pour communiquer ses faveurs ? Les plus grands génies, les saints de tous les siècles ont admis des faits de ce genre : leur sentiment ne doit-il pas être préféré aux arguties des sceptiques, des rationalistes ou prétendus *esprits forts* de notre époque ?

Mais, reprennent certains protestants, à quoi bon les PÈLERINAGES que font les catholiques ? Est-ce que Dieu est plus accessible en un lieu qu'en un autre ?

La Sainte Ecriture me fournit la réponse. On voit que « Jacob partit avec tout ce qu'il avait, vint au Puits du Serment, et là immola des victimes au Dieu de son père Isaac (1). » Le Seigneur récompensa la dévotion de son serviteur en lui envoyant une vision céleste, comme il l'avait fait en faveur d'Isaac auprès de ce même Puits du Serment.

(1) Gen. XLVI, 1, 8.

Après avoir ordonné aux Israélites de ruiner olâtrie dans le pays de Chanaan, le Seigneur leur dit : « Vous viendrez *au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi* d'entre toutes vos tribus pour y établir son nom et pour y habiter ; et vous offrirez *en ce lieu* vos holocaustes et vos victimes, etc. (1) »

Plus tard, Salomon adresse à Dieu, le jour de la dédicace du temple, une magnifique prière, afin qu'il daigne ouvrir les yeux *sur cette maison* et exaucer son serviteur *en ce lieu* où il a promis que son nom serait invoqué ; il supplie le Seigneur d'écouter favorablement tous ceux qui viendront le prier dans le temple (2).

Voyez encore Naaman, l'Assyrien, qui est guéri de la lèpre, en se plongeant sept fois dans les eaux du Jourdain, et qui demande ensuite à Elisée la permission d'emporter avec lui la charge de deux mulets de terre, afin de pouvoir offrir à Dieu sur cette terre, dans son propre pays, un sacrifice qu'il ne lui était pas possible d'aller offrir jusqu'à Jérusalem (3).

Lorsque l'eunuque d'Ethiopie rencontra le diacre Philippe qui lui expliqua la prophétie d'Isaïe

(1) Deut. XII, 5, 7.
(2) II Paral. VI, 20, etc.
(3) IV Rois, V, 17.

et lui conféra le baptême, il avait fait un véritable pèlerinage à la Ville Sainte, pour y adorer le Seigneur (1).

La piscine probatique de Jérusalem n'était pas autre chose qu'un lieu de pèlerinage, comme le sont maitenant ceux de Lorette, de Lourdes, de Sainte-Anne de Beaupré. Sous les cinq portiques dont était ornée cette piscine, gisait une multitude de malades qui attendaient le mouvement de l'eau pour y descendre les premiers et y recouvrer la santé (2). Mais d'où venait à l'eau cette vertu de guérir les infirmes ? Pourquoi un ange descendait-il du ciel pour agiter cette eau ? Parce que tel était le bon plaisir de Dieu ; il voulait s'en servir pour opérer des cures merveilleuses et manifester sa puissance. Quelle plus grande répugnance y a-t-il maintenant à ce que Dieu se serve des reliques d'un saint ou de l'eau de Notre-Dame de Lourdes pour opérer de semblables guérisons ? Est-ce que Dieu n'est plus libre, comme autrefois, de déroger aux lois de la nature dans le lieu, dans le temps et de la manière qu'il lui plaît davantage ? Ce serait une absurdité de le *nier*.

Encore une fois, ce ne sont pas les objets matériels, quels qu'ils soient, que nous invoquons ;

(1) Act. VIII, 26 etc.
(2) Jean, V, 2 etc.

toutes nos prières s'adressent ou à Dieu qui accorde les grâces ou aux bienheureux habitants du ciel qui intercèdent pour nous auprès de Dieu, par les mérites de notre unique médiateur suprême et Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les particularités du culte extérieur dans l'Eglise catholique

---

SOMMAIRE

L'encens. — Les lampes, les cierges allumés. — L'eau bénite. — Les diverses cérémonies de l'Eglise. — La pompe des solennités. — Le culte en esprit et en vérité.

A. L'ENCENS, nous disent les protestants, est une superstition qui a échappé aux ruines du paganisme.

RÉPONSE. — Ouvrons la Bible un instant. Dieu ordonne à Moïse de fabriquer de l'*encens*, un parfum particulier destiné à brûler devant le tabernacle ; il lui en indique la composition précise, jusque dans les moindres détails, et il défend d'en préparer de semblable pour les usages ordinaires (1).

D'après la loi mosaïque, les objets offerts en sacrifice étaient parsemés de résines odorantes.

(1) Exod. XXX, 34-38.

De même dans le temple de Jérusalem, on offrait chaque jour, matin et soir, le sacrifice de l'encens.

L'Apocalypse nous montre un ange se tenant avec un encensoir d'or devant l'autel qui est près du trône de Dieu ; une grande quantité de parfums lui est donnée, et la fumée de l'encens, composée des prières des saints, s'élève devant le Très-Haut (1).

Jésus vient d'apparaître au milieu des hommes ; les Mages accourus de l'Orient pour lui offrir le tribut de leurs adorations, lui présentent de l'encens (2). — L'Evangile fait l'éloge de la femme pécheresse qui, étant venue trouver Notre Seigneur dans la maison du pharisien, lui baise les pieds et les oint de parfums précieux (3).

L'usage de brûler de l'encens, en témoignage de respect, est aussi ancien que l'Eglise chrétienne ; il a même son fondement dans la Bible. Les plus anciennes liturgies de l'Orient nous parlent d'*encensements* qui avaient lieu pendant le saint sacrifice. L'encens n'a été répudié que lorsqu'il était offert aux idoles par les païens.

Saint Ambroise, commentant le premier chapitre de saint Luc, disait : « Plaise à Dieu qu'un

(1) Apoc. VIII, 3, 4.
(2) Mt. II, 11.
(3) Luc. VII, 38, 46.

ange nous assiste également, lorsque nous encensons l'autel pendant le saint sacrifice. »

Dans l'Eglise catholique, on encense le Saint Sacrement pour exprimer l'adoration due au Sauveur caché sous les espèces eucharistiques. — On encense les reliques et le livre des Evangiles afin de manifester le respect dû aux saints et à la parole de Dieu. — Les autres encensements qu'on fait sur les objets bénits, sur le pain et sur le vin destinés au saint sacrifice, sont une image symbolique de la grâce qui sanctifie ces objets et les soustrait à un usage profane. — L'encensement du célébrant et des fidèles présents à la sainte messe signifie que leurs prières doivent s'élever vers le ciel comme un encens d'agréable odeur (1).

Personne n'osera soutenir qu'il y a le moindre vestige d'idolâtrie dans ce magnifique symbolisme.

B. DES LAMPES, DES CIERGES ALLUMÉS en plein jour ! Pourquoi cette profusion de lumières, nous disent les protestants ?

A cette objection je réponds d'abord que cet usage ne renferme rien de contraire à la Bible, puisque nous y lisons que sept lampes étaient constamment allumées dans le tabernacle de l'Ancienne Alliance ; elles étaient alimentées au

(1) Ps. CXL, 2.

moyen d'huile d'olive et étaient placées sur le chandelier d'or en présence du Seigneur (1).

Si, dans la Nouvelle Loi, il n'y a rien qui prescrive l'usage de lumières, il n'y a rien non plus qui le défende. Bien plus, on voit dans la Sainte Ecriture qu'un grand nombre de lampes éclairaient l'appartement où saint Paul annonçait la parole de Dieu à Troas (2).

L'histoire des persécutions dans les premiers siècles de l'Eglise nous montre les chrétiens obligés de se réunir dans les catacombes pour prier et assister au saint sacrifice : on y mettait des lampes, des cierges pour illuminer cet obscur séjour. Ces lumières n'avaient pas pour but seulement de faire disparaître les ténèbres physiques, mais elles étaient encore un signe de joie, une figure du Sauveur, lumière du monde, présent dans son Eglise, un symbole du feu sacré de l'amour divin que Jésus est venu allumer ici-bas dans les cœurs.

L'Eglise a toujours conservé cet antique usage qui nous rappelle ces temps reculés où nos ancêtres ont souffert pour la foi, ainsi que les enseignements lumineux du Sauveur et l'amour que les fidèles doivent avoir pour un Dieu si bon. « En Orient, dit saint Jérôme, on allume des cierges

(1) Lévit. XXIV, 2-4.
(2) Act. XX, 8.

dans l'église en plein jour, non pour dissiper les ténèbres qui n'existent pas, mais pour exprimer une joie réelle et représenter, par cette clarté sensible, la clarté intérieure dont le Psalmiste a parlé, lorsqu'il a dit : « Votre parole, Seigneur, est un flambeau qui m'éclaire et qui dirige mes pas dans le chemin de la vertu. »

Cette coutume existe encore de nos jours : nos solennités religieuses trouvent leur plus brillante expression dans les illuminations de nos temples, des autels, des reliques et des images des saints. Pourquoi donc blâmer un usage conforme à la Bible, en vigueur du temps des Apôtres et de leurs successeurs immédiats, conservé dans le monde entier jusqu'à nos jours ? Que fait-on dans la société civile quand on veut saluer le retour d'un roi ou d'un général victorieux ? Comment lui exprime-t-on sa joie ? Comment honore-t-on ses beaux succès ? Chacun s'empresse d'illuminer sa demeure et de faire disparaître sous des milliers de feux l'obscurité ordinaire de la nuit. Ainsi en est-il dans l'Eglise, lorsqu'elle veut manifester son allégresse et honorer son divin Fondateur ou les saints qui ont marché sur ses traces.

Certaines sectes protestantes ont rétabli l'usage des lumières et même de l'encens ; un bon nombre ont fait replacer au sommet de leurs églises

la croix que les chefs de la Réforme en avaient fait enlever.

C. L'EAU BÉNITE. — Pourquoi, disent les Protestants, cette bizarre coutume de s'asperger d'eau en entrant dans l'église ?

RÉPONSE. — Chez tous les peuples, l'eau employée dans les cérémonies religieuses a la signification symbolique de la pureté qui est requise pour rendre à Dieu le culte convenable. Dans la loi mosaïque, le Seigneur avait prescrit un grand nombre de purifications par l'eau, comme, par exemple, chaque fois que les prêtres entraient dans le sanctuaire ou offraient de l'encens à l'autel.

Cet usage a passé dans le culte chrétien et s'y est perpétué d'autant plus facilement que Jésus-Christ a communiqué à l'eau, unie aux paroles sacramentelles du baptême, la vertu de remettre les péchés. Saint Basile nous apprend que la bénédiction de l'eau repose sur une tradition venue des Apôtres.

L'eau bénite, placée à l'entrée de la maison de Dieu, nous rappelle que c'est par le baptême que nous sommes devenus enfants de Dieu et de l'Eglise ; elle nous avertit de purifier nos pensées et nos affections, afin que nos prières méritent d'être exaucées. C'est ce qu'expriment les paroles chantées pendant l'aspersion de l'eau bénite :

« Vous m'aspergerez avec l'hysope et je serai purifié : vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige. Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde. » Il n'y a donc dans cet antique usage rien qui ne soit parfaitement en harmonie avec la parole de Dieu et avec les sentiments de religion dont une âme chrétienne doit être pénétrée.

D. Les cérémonies de l'Eglise en général sont l'objet des attaques des protestants qui lui reprochent d'avoir dévié de la simplicité primitive de l'Evangile.

Réponse. — Saint Paul (1 Cor. xiv, 40) ordonne que, dans les églises, « tout se fasse décemment et avec ordre. » Cette prescription de l'Apôtre suppose l'existence de certaines règles déterminées.

D'ailleurs Notre-Seigneur n'a-t-il pas lui-même fait usage quelquefois de certaines cérémonies ? Voyez-le en présence du sourd-muet dont on lui demande la guérison. Il commence par le séparer de la foule ; il lui met les doigts dans les oreilles ; il touche sa langue avec de la salive ; il lève les yeux au ciel ; puis il soupire et prononce enfin une parole qui requiert une interprétation spéciale : *Ephpheta*, c'est-à-dire, ouvre-toi (1). N'était-ce pas

(1) Marc, vii, 32-35.

là une suite de cérémonies qu'on retrouve en partie dans l'administration du baptême chez les catholiques ?

S'agit-il de communiquer aux Apôtres un pouvoir qui n'appartient en propre qu'à Dieu seul, celui de remettre les péchés, Jésus souffle sur eux et leur dit : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (1). »

Cette cérémonie, comme toutes les autres, avait une signification ; par ce souffle divin il donnait à ses apôtres le pouvoir de vivifier les âmes et de leur rendre la vie surnaturelle qu'elles ont perdue par le péché.

Plus tard, Jésus aperçoit un aveugle de naissance. Après avoir dit à ses disciples qu'il est la lumière du monde, il crache à terre, il fait de la boue avec sa salive, il frotte de cette boue les yeux de l'aveugle et il lui dit : « Va, lave-toi dans la piscine de Siloé. » L'aveugle obéit et recouvre la vue (2). Les protestants devraient crier à la superstition contre le Sauveur lui-même !

Quant à nous, catholiques, nous croyons que l'Eglise, investie d'une autorité divine, peut, à l'exemple de Jésus-Christ, faire usage de certaines

(1) Jean. XX, 22.
(2) Jean, IX, 1-7.

cérémonies qui parlent à nos sens, qui indiquent certains effets spirituels, qui révèlent les grâces intérieures octroyées à l'homme déchu. L'eau versée sur la tête de l'enfant au jour de son baptême nous exprime clairement la grâce qui purifie son âme de toutes les souillures du péché ; de même les autres cérémonies nous montrent tour à tour les effets de la grâce qui guérit l'aveuglement spirituel, la surdité spirituelle, la purification des sens, etc.

Nous croyons encore que ces différents accessoires du culte catholique, lorsqu'ils sont unis à un grand esprit de religion et de piété, contribuent pour beaucoup à augmenter le respect, la confiance, la vénération des fidèles pour les choses saintes. L'homme n'est pas un pur esprit ; c'est à l'aide des sens extérieurs, des objets sensibles qu'il s'élève à la connaissance et à l'amour des choses spirituelles et invisibles.

Nous croyons enfin que, si Jacob a pu de lui-même oindre d'huile la pierre sur laquelle il avait reposé sa tête et l'ériger en monument commémoratif de sa fameuse vision (1) ; s'il a pu, lui, simple particulier, faire cette nouvelle cérémonie et être agréable à Dieu (2) ; si, plus tard, la Synagogue

(1) Gen. XXVIII, 18.
(2) Gen. XXXI, 13.

a légalement institué une fête nouvelle, d'après l'avis de Mardochée seulement (1), en souvenir de la délivrance des Juifs, nous ne voyons pas pourquoi l'Eglise ne pourrait pas légalement établir les fêtes et les cérémonies qu'elle juge nécessaires à la majesté du culte. Sans doute, c'est Jésus-Christ qui a institué les sacrements ; c'est lui qui a attaché aux signes sensibles une vertu sanctificatrice, mais il a laissé la détermination des accessoires à la sagesse de ses apôtres et de son Eglise.

Le protestantisme critique la pompe de nos solennités, les vêtements sacrés, la décoration de nos églises. Cependant il ne peut s'empêcher de les admirer. C'est qu'en effet tout est en harmonie avec l'objet que nous nous proposons ; nous voulons adorer l'infinie grandeur de Dieu qui habite dans nos temples, et pour un tel but, rien ne saurait revêtir une trop grande splendeur.

Voyez donc ce qu'on faisait dans l'ancienne Loi qui n'était que l'ombre et la figure de la nouvelle. Quelle n'était pas la richesse des vêtements du grand-prêtre ! Quelle magnificence, quels trésors entassés dans ce temple qui n'abritait pourtant pas Dieu lui-même ! Quelles fêtes imposantes que celles qui attiraient à Jérusalem toute une nation !

(1) Esther, IX, 21.

Peut-on raisonnablement blâmer l'Eglise catholique de n'avoir pas voulu rester au-dessous de la Synagogue, de n'avoir pas moins fait pour la réalité qu'on faisait autrefois pour la figure, d'avoir travaillé à rendre à son divin Epoux la gloire qui lui est due ? Il est assez remarquable que ceux qui trouvent trop de luxe dans les églises n'en trouvent jamais trop dans les théâtres, dans les places publiques, dans leurs demeures. Cela vient probablement de ce que ces hommes mettent la matière au-dessus de l'esprit, la terre au-dessus du ciel.

Sans doute les chrétiens des premiers siècles, traqués comme des bêtes fauves, obligés de se réfugier dans les catacombes, ne pouvaient pas célébrer avec éclat leurs cérémonies religieuses. Mais ce n'était pas là un état normal. Aussi lorsque la liberté chrétienne commença à briller sans nuages sur le monde, les fidèles eurent à cœur de témoigner à Dieu leur reconnaissance et leur affection dans de splendides solennités ; la majesté du culte prit un grand essor sous la direction si sage de la sainte Eglise. C'était le petit grain de semence jeté en terre, puis s'élevant au-dessus du sol et devenant un grand arbre.

Sur quoi donc s'appuient certaines sectes protestantes pour démontrer la nécessité de recevoir la communion à jeûn, de se servir de parrains et de marraines au baptême, de s'agenouiller devant

l'évêque qui donne la confirmation, de se revêtir d'un surplis blanc dans l'Eglise ? Est-ce sur la Bible ? Non, elle ne parle pas de cela. Elles ont emporté cela de l'Eglise catholique dont elles se sont séparées et l'ont conservé.

Mais, reprennent certains protestants, Jésus-Christ n'a-t-il pas enseigné que Dieu exige de ses adorateurs un culte en esprit et en vérité (1) ?

Réponse. — C'est vrai, et nous prétendons la même chose : le culte intérieur est essentiel ; il est même la base nécessaire du culte extérieur. Ce dernier n'est d'aucun prix aux yeux de Dieu, s'il ne prend ses racines dans le cœur même, s'il n'est pas, pour ainsi dire, une efflorescence du véritable amour de Dieu. Ce que Jésus-Christ réprouve hautement, c'est cet attachement extrême aux pratiques extérieures du culte, tandis qu'on néglige la pratique des vertus sans lesquelles on ne saurait plaire à Dieu. Telle était la manière d'agir des Pharisiens, vrais *sépulcres blanchis*, dont la religion ne consistait que dans de fréquentes ablutions et autres pratiques extérieures, tandis qu'ils cachaient sous le voile de l'hypocrisie la dureté, l'ambition, l'avarice, la profonde corruption de leur cœur.

(1) Jean, IV, 23, 24.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le Purgatoire

SOMMAIRE

Le dogme du purgatoire démontré par la Sainte Ecriture — par les Pères de l'Eglise — par les Conciles — par la raison elle-même. — Pratique des Anglicans.

Le purgatoire, d'après la doctrine catholique, est un lieu de souffrances où doivent achever de se purifier les justes qui sont morts avant d'avoir entièrement expié leurs péchés.

OBJECTION. — Les protestants nous disent : Le Purgatoire n'est pas dans la Bible ; c'est une invention de l'Eglise Romaine qui spécule sur la crédulité du peuple.

RÉPONSE. — Cette affirmation protestante est complètement fausse. En effet, n'est-il pas dit au second livre des Machabées (XII, 43) que « Judas ayant fait une collecte envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin d'y faire offrir un sacrifice pour les péchés des morts ? » — N'y est-il pas ajouté : « C'est donc une sainte et salutaire

pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. » Or, d'après ces paroles du texte sacré, il est évident que les restes du péché ne sont pas toujours expiés avant la mort; qu'on peut mourir dans la piété et la sainteté sans avoir expié toutes ses dettes envers Dieu; et qu'après cette vie on peut encore les acquitter.

Il est vrai que beaucoup de protestants prétendent que les deux premiers livres des Machabées ne sont pas canoniques, ne sont pas inspirés de Dieu. Mais qu'en savent-ils, puisqu'il leur est impossible de former le canon des Ecritures? En effet, ils rejettent la tradition; or sans la tradition catholique on ne peut savoir si un livre est inspiré. D'ailleurs, en supposant même que ces deux livres ne fussent pas canoniques, ils ont au moins une grande valeur historique et proclament bien clairement la croyance du peuple juif à l'efficacité de la prière pour les morts et par suite l'existence du purgatoire.

Notre-Seigneur ne dit-il pas lui-même: « Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis; mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, son péché ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle futur (1)? » D'où nous pouvons conclure qu'il y a des péchés

(1) Matth. XII, 32.

rémissibles dans l'autre vie et un lieu où ils peuvent s'expier. Comme l'a bien fait observer saint Augustin : « On ne pourrait pas affirmer avec vérité que certains péchés ne seront remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir, s'il n'y en avait pas qui, n'ayant pas été remis dans cette vie, pourront l'être dans la vie future. »

Saint Grégoire de Nazianze, — comme bien d'autres Pères et Docteurs de l'Eglise, — pénétré de la croyance au purgatoire, écrivait : « L'âme, qui échappe aux liens du corps, ne peut s'unir immédiatement à Dieu avant que le feu du purgatoire n'ait effacé les derniers vestiges des taches que le péché a faites en elle. »

Puis l'histoire nous montre sainte Monique sollicitant pour son âme les suffrages de l'Eglise ; saint Jérôme conduisant sainte Paule au tombeau en récitant des prières analogues à celles que nous récitons aujourd'hui ; saint Ephrem ordonnant, par sa dernière disposition, des offrandes et des sacrifices ; la catholicité entière acclamant en chœur le dogme d'un état intermédiaire entre le ciel et l'enfer.

Les Conciles de Florence et de Lyon ont enseigné, comme une règle de foi, que si les vrais pénitents meurent dans la charité de Dieu, avant d'avoir pleinement satisfait pour leurs péchés par de dignes fruits de pénitence pour leurs fautes

d'actions et d'omissions, leurs âmes sont purifiées après la mort dans les peines du purgatoire ; et que les suffrages des fidèles vivants, savoir : le sacrifice de la messe, la prière, l'aumône et les autres œuvres de piété, que les fidèles ont coutume de faire pour les autres fidèles, suivant les instructions de l'Eglise, peuvent servir à abréger la durée de ces peines. Telle est aussi la doctrine du Concile de Trente dans son décret sur le Purgatoire.

« Pour moi, disait Luther, le père du protestantisme, je crois et sais parfaitement qu'il existe un purgatoire. » — Les Eglises grecque et latine, dans leurs Liturgies, confirment cette vérité qui est, d'ailleurs, conforme à la croyance de tous les peuples.

Le dogme du purgatoire est démontré par la raison elle-même, par le sens commun. En effet, 1° il y a des hommes qui, au sortir de la vie, sont coupables seulement de fautes légères, de péchés véniels. Ces hommes seront-ils précipités en enfer ? Non, car l'enfer, c'est la haine de Dieu, c'est la prison où seront éternellement détenus les grands scélérats. Or une faute légère ne détruit pas l'amour de Dieu dans les cœurs, elle ne fait pas de l'homme un scélérat.—Seront-ils placés dans le ciel ? Non, car le ciel est le séjour d'un Dieu infiniment saint et rien de souillé ne peut y entrer. Il ne leur reste donc qu'à être placés dans un lieu intermédiaire, dans

le purgatoire. — Et certes, si la justice humaine, dit Berseaux, admet les degrés dans les châtiments qu'elle inflige, si elle ne punit pas tous les crimes de la peine capitale, pourquoi la justice divine, qui est la source et la règle de toute justice, n'admettrait-elle pas, elle aussi, des circonstances atténuantes et punirait-elle indistinctement tous les crimes de la peine capitale qui est l'enfer?

2° Il y a d'autres hommes qui ne se convertissent qu'à la mort, qui reçoivent l'absolution de leurs péchés, mais n'ont pas le temps de les expier. Seront-ils condamnés à l'enfer? Non, puisque leurs péchés sont remis. Iront-ils immédiatement au ciel? Non encore, puisqu'ils ont des fautes à expier et que l'idée du ciel, qui implique l'idée d'un bonheur parfait, exclut l'idée d'expiation. Alors ne faut-il pas qu'ils aillent dans un lieu intermédiaire où ne règnent ni la félicité du paradis ni les tourments de l'enfer? La raison elle-même démontre donc la nécessité du purgatoire.

Enfin le comte de Maistre a dit: « Un des grands motifs de la brouillerie du XVIe siècle fut le purgatoire. Les insurgés ne voulaient rien rabattre de l'enfer pur et simple. Cependant, lorsqu'ils sont devenus philosophes, ils se sont mis à nier l'éternité des peines, laissant néanmoins subsister un *enfer à temps*, uniquement pour la bonne police et de peur de faire monter au ciel tout d'un

trait Néron et Messaline à côté de saint Louis et de sainte Thérèse. Mais un enfer temporaire n'est autre chose que le purgatoire, en sorte qu'après s'être brouillés avec nous parce qu'ils ne voulaient point du purgatoire, ils se brouillent de nouveau parce qu'ils ne veulent que le purgatoire (1). »

La croyance à l'utilité de nos prières, de nos bonnes œuvres et surtout du saint sacrifice pour les morts nous vient des Apôtres ; on la retrouve partout avec le dogme du purgatoire. Saint Jean Chrysostome dit : « Ce n'est pas en vain que l'on fait pour les morts des offrandes, des prières, des aumônes. L'Esprit-Saint l'a réglé ainsi, voulant que nous nous soulagions les uns les autres. Il peut se faire que nous obtenions pour les morts une entière réconciliation, tant par nos prières que par les mérites des saints dont on récite les noms avec les leurs à l'autel. » — Saint Cyrille de Jérusalem écrit : « Nous prions pour nos pères, pour les évêques et généralement pour tous ceux qui sont morts dans la foi ; car nous croyons que la Victime sainte et admirable, en présence de laquelle nous prions, est d'un grand soulagement pour les âmes des défunts. » Inutile de multiplier des témoignages qui ne font que répéter la même doctrine, celle qu'a toujours professée

(1) Soirées de St-Petersbourg, VIIIe Entretien.

théoriquement et pratiquement la sainte Eglise romaine.

Les Anglicans, sur ce point comme sur bien d'autres, se rapprochent de l'Eglise catholique. Chez eux, en effet, se généralise de plus en plus la pratique de prier pour les morts, surtout le 2 novembre.

CHAPITRE SIXIÈME

Des Indulgences

SOMMAIRE

Nature et fondement des indulgences ; conditions requises pour les gagner. — Tradition des premiers siècles de l'Eglise sur les indulgences. — Elles ne sont pas un encouragement au mal, comme le disent certains Protestants. — Elles ne peuvent être vendues.

Les Indulgences délivrent l'homme de la peine due à ses péchés, non seulement devant l'Eglise, mais encore devant Dieu, comme le prouvent ces paroles du Sauveur à ses Apôtres : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel (1). »—Ces paroles emportent avec elles une plénitude de puissance pour délier les âmes de tous les liens spirituels qui les tiennent captives sous la loi du péché ; elles ne peuvent avoir d'autres bornes que celles que leur opposerait le droit divin ou la nature des choses. Or les peines encourues par le péché sont de véritables liens

(1) Matth. XVIII, 18.

spirituels qui retiennent l'âme captive et doivent la priver de la vue de Dieu aussi longtemps qu'elle n'aura pas pleinement satisfait. Donc Notre-Seigneur, en conférant le pouvoir de délier ou de remettre les péchés, a conféré en même temps celui de remettre les peines du péché.

Au moyen de ces indulgences, l'Eglise peut nous affranchir de toute la peine temporelle due à nos péchés ou bien ne nous remettre qu'une partie de cette peine : d'où résultent deux sortes d'indulgences, les unes plénières, les autres partielles. Disons de suite que pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et accomplir pieusement les œuvres prescrites par le Pape ou l'Evêque qui les accorde. Ajoutons encore que l'indulgence ne remet pas le péché, mais seulement la peine temporelle : elle présuppose la rémission du péché et de la peine éternelle, et par conséquent le repentir des fautes commises.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, il arrivait souvent que les pasteurs usassent d'indulgence envers les pénitents pour lesquels les martyrs avaient sollicité un pardon. Sans doute on n'avait pas l'intention de leur accorder une faveur qui ne leur servît de rien devant Dieu et qui leur fît croire faussement qu'ils n'avaient plus de pénitence à faire pour leurs péchés ; on était persuadé que Dieu accepterait les souffrances des martyrs

en échange des bonnes œuvres satisfactoires que ces pénitents auraient dû faire. C'est l'origine et le vrai fondement des indulgences. Dans tous les temps Dieu s'est montré disposé à pardonner aux coupables en faveur des innocents, ayant égard au mérite des uns pour traiter les autres avec indulgence. Cet ordre de providence n'est pas changé, et l'Eglise y a trouvé la raison de sa discipline sur le point qui nous occupe. Elle a toujours dit aux fidèles que c'était dans le trésor des mérites surabondants de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints qu'elle puisait les satisfactions qu'elle présentait à Dieu pour l'expiation de nos péchés. Elle seule pouvait le faire, puisque seule elle a reçu la puissance des clefs, et que d'ailleurs c'est à l'autorité suprême seule qu'il appartient de disposer des trésors communs d'une société.

Le comte de Maistre justifiait les indulgences en établissant qu'elles ne sont qu'une application dans l'ordre religieux d'une loi universelle du monde. « Il n'y a pas, dit-il, de père de famille protestant qui n'ait accordé des indulgences chez lui, qui n'ait pardonné à un enfant punissable *par l'intercession et par les mérites* d'un autre enfant dont il a lieu d'être content. Il n'y a pas de souverain protestant qui n'ait signé cinquante indulgences pendant son règne en accordant un emploi,

en remettant ou commuant une peine *par les mérites* des pères, des frères, des fils, des parents ou des ancêtres. Ce principe est si général et si naturel qu'il se montre à tout moment dans les moindres actes de la justice humaine... Nos frères séparés nous ont contesté ce principe, comme si la Rédemption qu'ils *adorent* avec nous était autre chose qu'*une grande indulgence accordée au genre humain par les mérites infinis de l'Innocence par excellence, volontairement immolée pour lui* (1). »

Les protestants accusent encore les catholiques de vendre les indulgences.

Réponse. — L'indulgence étant une grâce, un bien spirituel et divin, ne peut être ni vendue ni achetée, attendu qu'il n'y a aucun rapport de valeur entre l'or et l'argent qui sont des biens matériels, et les biens spirituels. On ne peut pas accorder une indulgence pour des choses simplement temporelles ; il faut au moins qu'elles se rapportent aux biens spirituels. La plupart des objections qu'on fait contre la foi catholique viennent de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

Des protestants ont osé écrire que les indulgences n'étaient qu'un encouragement au crime, qu'une permission accordée à l'avance pour des péchés à commettre.

(1) Soirées, Xe Entretien.

Réponse. — C'est là une infâme calomnie. En effet, les indulgences ne peuvent être gagnées par ceux qui sont en état de péché mortel : elles supposent toujours l'état de grâce, et par conséquent le regret sincère et le pardon des péchés commis la rémission de la peine ne peut pas avoir lieu avant la rémission de la faute. D'ailleurs l'Église ne dispense jamais de l'expiation personnelle ni de la satisfaction qui est une partie essentielle du sacrement de pénitence ; et malgré toutes les indulgences, les voleurs sont toujours obligés de restituer et les calomniateurs obligés de se rétracter. Puis elle impose toujours une bonne œuvre, comme condition nécessaire pour gagner l'indulgence et, sous ce rapport, l'indulgence produit les plus heureux effets dans l'ordre moral et social.

Conclusion

Nous croyons avoir répondu suffisamment à toutes les principales objections des protestants contre la doctrine catholique. Il nous a été facile de démontrer que toutes ces objections proviennent de l'ignorance ou d'une fausse interprétation des enseignements de l'Eglise. Aussi les hommes les plus distingués de l'anglicanisme, — comme

Newman, Manning, Faber et autres, — qui ont étudié sérieusement la Sainte Ecriture, les Conciles, les Pères et les Docteurs de l'Eglise, se sont vus obligés en conscience de se séparer de l'Eglise d'Angleterre et de se faire catholiques. Esprits droits, cherchant avant tout la lumière, la vérité religieuse, ils n'ont pas hésité à faire d'immenses sacrifices pour rentrer dans le vrai bercail du Christ. Fasse le Ciel que tous ceux qui sont en dehors de la vraie Eglise et qui liront ce petit *Catéchisme de controverse*, marchant sur de si nobles traces, et répondant aux vœux du divin Sauveur, ne forment plus avec nous qu'un seul troupeau, sous la houlette d'un seul pasteur, le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre !

FIN

TABLE DES MATIERES

DE LA TROISIÈME PARTIE

